Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260521-2026_062-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-062

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 mai 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 mai 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD
Secrétaire de Séance : Mme Nathalie RICARD

2026-62-Sollicitation du fonds Leader pour la Société ECO – Désignation de la Commune de Bains sur Oust comme cheffe de file pour la demande d'aide

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu de la Commune de Bains-sur-Oust relatif au financement de la Société ECO (Energies du Canut à l'Oust) qui a pour but de promouvoir la production d'énergie solaire sur les 8 communes adhérentes au projet dont la Commune de Langon.

Pour mener à bien le développement des projets, la société ECO est accompagnée par EPV (Energies citoyennes en Pays de Vilaine) qui permet une montée en compétence. Cet accompagnement représente un coût pour le soutien à l'animation des collectifs citoyens locaux et à la mobilisation des acteurs locaux pour le financement des projets.

Ce financement pour l'accompagnement au développement des énergies renouvelables est éligible au fonds LEADER. Toutefois le porteur de projet devant être une collectivité ; c'est pourquoi la Commune de Bains-sur-Oust se propose d'être cheffe de file au nom des 8 communes pour le dépôt du dossier de demande d'aide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tout document découlant de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON
ILLE-ET-VILAINE 35660